



*Pour bien comprendre le plan stratégique 2010-2014 ...*

## **A QUAND UNE REELLE TRANSPARENCE A PROPOS DES POLITIQUES DU LOGEMENT A L'AP-HP ????**

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Stratégique de l'AP-HP, un volet concerne la politique du logement.

Dans chaque établissement, les représentants du personnel sont confrontés quotidiennement à des situations d'agents ayant les plus grandes difficultés pour se loger décemment.

Toute personne titulaire et en activité, peut, dans le principe, demander à bénéficier d'un logement à l'AP-HP, auprès du service social de son établissement. Toutes les 3 semaines environ, une Commission Centrale d'Attribution de Logement composée de représentants de l'Administration et du Personnel, se réunit.

Toutefois, le traitement des demandes se fait dans la plus grande **opacité** et **sans qu'aucun contrôle** ne puisse s'effectuer. Et la constitution des groupes hospitaliers ne va évidemment rien arranger !!!

En effet, les assistantes sociales et les organisations syndicales n'ont aucun pouvoir et aucun outil réel à leur disposition pour véritablement opérer un contrôle sur LES CHOIX ET LES SELECTIONS DE DOSSIERS PRESENTES LORS DES COMMISSIONS. Il semblerait (selon l'Administration) que ce soit « l'ordinateur », tout seul comme un grand, qui sélectionne les dossiers les plus urgents donc, selon un critère d'attribution de « POINTS ». MAIS .... MAIS....ERREUR !!....

Qu'a-t-on appris à la dernière commission d'attribution de logement (avec constats à l'appui) ? Ces points « ne servent à rien » et surtout pas à prioriser les demandes.

**ALORS QUELLE MAIN OBSCURE DECIDE DE MANIERE UNILATERALE DE L'URGENCE d'une demande de logement mais SURTOUT sur QUELS CRITERES ???**

**Depuis des années, SUD Santé AP-HP dénonce systématiquement  
une telle opacité et ce manque de transparences évidents  
et flagrants dans le traitement des demandes et l'attribution des logements !!**

## **LE SYNDICAT SUD Santé AP-HP REVENDIQUE :**

- la création de logements d'urgence
- des logements pour faciliter le recrutement et la fidélisation des agents
- le recensement de l'ensemble des logements appartenant /et réservés à l'AP-HP
- le recensement des logements non occupés car vétustes et /ou mal situés
- l'état des lieux et la transparence sur les logements occupés par des non-titulaires de l'AP-HP
- le recensement des logements pour les personnels handicapés
- l'accès à un logement pour tous en priorisant bien évidemment les familles à faibles revenus, les familles monoparentales, les personnels handicapés etc.
- l'anticipation et l'accompagnement des mises à la retraite des personnels logés à l'AP-HP
- la mise en adéquation de l'offre et de la demande de logement
- l'étude de la possibilité d'octroi de prêt d'accession à la propriété
- la garantie des impayés locatifs pour les bailleurs publics.

**LE SYNDICAT SUD Santé S'OPPOSE** à l'obligation pour un agent de justifier un salaire 3 fois supérieur au montant du loyer pour prétendre à un logement à l'AP-HP (quand on sait que le salaire « moyen » d'un agent catégorie C, est de 1600 € mensuel).

**LE SYNDICAT SUD Santé DENONCE** les partenariats de l'AP-HP avec des organismes locatifs proposant des loyers exorbitants inaccessibles aux catégories C et B. Cette pratique constitue une véritable discrimination envers les personnels de l'institution qui sont les plus en difficulté.

Par conséquent, la prétendue « politique du logement », bien qu'elle fasse l'objet d'un thème transversal, ne donne aucun moyen pour garantir un traitement efficace et réduire les inégalités.

**Nous exigeons une véritable politique sociale  
pour les logements de l'AP-HP !**

**Un toit pour tous, c'est un droit pour tous  
grâce à un salaire décent !**

**Stop au scandale des attributions de logement  
« à la carte » et « au piston »**

Août 2009